



Arrêté portant nomination du jury de l'examen professionnalisé réservé de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint en gestion administrative, session 2016, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des examens professionnalisés réservés de recrutement des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2016 ;

ARRETE :

Article unique : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnalisé réservé de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint en gestion administrative, au titre de l'année 2016, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Monsieur SANCHEZ Philippe, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, président, Ecole centrale de Lyon, Ecully.

Madame CHAMPEL Stéphanie, assistante ingénieure, experte, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame COMBIER Patricia, assistante ingénieure, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur DELMAS Jean-Luc, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame FOURNY Virginie, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Université Lumière Lyon 2 , Lyon.

Madame GRANGER Claire, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur GILBERT Clément, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale contractuel, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Fait à Lyon, le

Le Président

Fédéric FLEURY